



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

*Conseillers en exercice : 33*

*Nombre de présents : 26*

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°27 – TRAVAUX**

**Prestation  
d'empilement des  
déchets verts sur la  
plateforme de la  
déchetterie :  
convention de  
partenariat avec Bil Ta  
Garbi**

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Rapporteur :**

Christine Duhart,  
adjointe

#### **Pouvoirs :**

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

#### **Date de la convocation : 20 septembre 2024**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°27 – TRAVAUX**

### **Prestation d'empilement des déchets verts sur la plateforme de la déchetterie : convention de partenariat avec Bil Ta Garbi**

Mme Duhart, adjointe, expose :

Conformément aux objectifs de sa politique de développement durable, la commune a aménagé une aire de stockage des déchets verts sur la déchetterie située vieille route de Saint Pée. La gestion du broyage et de la valorisation des déchets relève de la responsabilité et de la compétence du Syndicat Bil Ta Garbi.

L'optimisation de la gestion de l'aire de broyage nécessite la mise en tas des déchets verts, avec notamment l'utilisation d'une tractopelle que le Syndicat ne possède pas.

C'est pourquoi, le Syndicat Bil Ta Garbi souhaite confier cette prestation d'empilement des déchets verts à la Commune de Saint-Jean-de-Luz, à raison de 3 fois par semaine (soit environ 156 interventions / an). Le tarif de la prestation est chiffré à 90€ HT / heure.

Une convention de servitude (annexe 12) sera consentie pour en fixer les modalités.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de prestation d'empilement des déchets verts par la Commune de Saint-Jean-de-Luz pour le compte du Syndicat Bil Ta Garbi,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique* » du 17 septembre 2024,
- Approuve la convention de prestation d'empilement des déchets verts par la Commune de Saint-Jean-de-Luz pour le compte du Syndicat Bil Ta Garbi,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire

Jean-François Irigoyen

